



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 15 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 11 mai 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Marie-Josée GUBIEN à Véronique MOUNIER  
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusé :** Joëlle JULLIEN

**Secrétaire de séance :** Véronique MOUNIER

2023.20 – MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR LA BOURGÉE FROIDE/ROUTE DE RIVAS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 avril 2023 approuvant l'avant projet définitif et le dossier de consultation des entreprises pour la mise en sécurité du carrefour de la Bourgée froide/route de Rivas.

Le bureau d'études CALAD'ETUDES, Maître d'œuvre, a lancé la consultation. Les offres réceptionnées ont été analysées et il en ressort que l'entreprise TPCF-COLAS est la moins disante. La proposition s'élève à 94 157.50 € H.T, soit 112 989.00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer les travaux de mise en sécurité du carrefour à l'Entreprise COLAS pour un montant de 94 157.50 € H.T., soit 112 989.00 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Attribue les travaux de mise en sécurité du carrefour à l'Entreprise COLAS pour un montant de 94 157.50 € H.T., soit 112 989.00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Véronique MOUNIER



Le Maire,  
Jean-François RASCLE,